

Legation de Suisse  
 en  
 France.



Monsieur le Conseiller fédéral

Le matin j'avais été faire une  
 visite au Palais de l'Élysée à M. le Général  
 Brugère qui m'a poussé bon gré mal gré dans  
 le Cabinet de M. Carnot. Le Président de la  
 République après m'avoir entretenu de la Mission  
 militaire suisse aux grandes manœuvres  
 françaises, en est arrivé par une transition, que  
 je ne me rappelle plus en ce moment, à aborder  
 la question des relations commerciales franco-suites.

Je n'ai pas hésité à dire au Président que  
 je lui devais la plus entière franchise et qu'à ce  
 point de vue les relations de nos deux pays  
 marchaient mal. On a parfaitement raison  
 en France de compter sur notre loyauté  
 politique absolue et sur la volonté non moins

Monsieur  
 Monsieur Drey  
 Conseiller fédéral  
 à Berne





absolue de notre peuple de faire son devoir envers et contre tout. Mais nous aurions préféré un sacrifice moins indirect et moins platonique rendu à notre dignité.

La politique douanière française ne se contente pas de frapper à coups redoublés les industries qui nous sont communes avec d'autres États, par exemple notre industrie cotonnière qui nous est commune avec l'Angleterre et l'Alsace et pour laquelle nous représentons environ le quart des importations françaises; - or de frapper nos bois qui nous sont communs avec la Norvège et qui ne va frapper à un million et demi de francs par année (M. Carnot s'est mis à rire lorsque je lui ai parlé de la prétention de M. Viette de faire pousser du jour au lendemain en France nos grandes plantes de sapins, qui en sa qualité de Bouquignon il allait voir flotter sur la Saône). - On a tenu à frapper aussi



tous les articles spécialement suisses qui ne  
 tombaient pas sous le coup de l'art. II de la  
 Paix de Francfort. On a quadruplé en tarif  
 minimum et septuplé en tarif général les  
 droits sur nos fromages (M. Carnot a ri de  
 nouveau en disant que c'était encore M.  
 Viette qui était là, derrière, mais que ni  
 les pâturages ni les vaches ni les vaquets,  
 qui devaient nous faire concurrence, n'étaient  
 encore nés). On a quadruplé les droits sur  
 nos broderies, alors que le droit actuel avait  
 déjà réduit l'importation de moitié, au  
 plus grand préjudice de l'industrie française  
 des confections, 30 ou 40 fois plus importante  
 que l'industrie française des broderies et au  
 plus grand profit des confectionnaires de  
 Vienne et de Berlin; on pousse cette  
 industrie à la contrebande. Et on est de même  
 pour la porcelaine pour laquelle on propose des  
 droits également insensés; le fisc aura  
 perdu sa recette et la protection n'y aura



rien gagné. Vu nos tissus de soie on a imposé malgré Lyon des droits énormes que la Commission française des valeurs en douane déclare nuisibles au commerce de transit parisien, sans aucun profit pour les producteurs français. Il est donc naturel que nos cercles industriels, si par protectionnisme de tempérament, s'irritent de mesures aussi violentes. Plusieurs de mes amis me signalent un courant très-vif en Suisse pour l'application de notre tarif général aux produits français. La petite Suisse absorbe autant de produits français que la grande Espagne ou que la grande Italie, 15 fois plus de produits que l'empire austro-hongrois et 30 fois plus de produits français que la Russie (M. Carnot a paru très-impressionné de ces chiffres et m'a demandé de lui en indiquer les grands traits, ce que j'ai fait rapidement). Il part demain difficile aux partisans des idées



modérées de résister au courant qui est en train  
 de se former chez nous, même chez les chefs des  
 industries qui vivent d'exportation. Si la lutte  
 de tarifs devait se prolonger, il serait très difficile à  
 la France d'en revenir plus tard à la situation  
 actuelle, parce que plusieurs droits, ayant actuellement  
 un caractère de combat, prendraient peu à peu un  
 caractère protectionniste et ne pourraient plus être  
 abaissés, lorsque de nouvelles industries seraient  
 nées. Marseille, l'ancienne patrie électorale  
 de M. Jules Roche et Rouvier, nous vend le  
 quart de ses savons; la France nous fournit  
 encore le quart de nos vins et la petite Suisse  
 absorbait avant le phylloxera plus de vins français  
 que l'Allemagne et l'Angleterre réunies. Sur  
 les lainages, que nous ne produisons pas et dont,  
 y compris les confections, nous achetons à l'étranger  
 pour près de soixante millions, des représailles  
 pourraient être sensibles parce qu'avec des droits  
 différentiels l'Angleterre la Belgique et l'Allemagne  
 pourraient nous fournir tout bien que mal ce  
 que nous tirons de France en sorte que la vie



de notre peuple ni en serait pas l'espérance. Il y a là toute une série de tentatives et je crains vivement pour l'avenir un ralentissement sérieux des relations si exceptionnellement importantes entre nos deux pays et une répercussion de tout cela sur l'ensemble des relations franco-suisse.

M. Carnot a répondu que ce côté politique de la question, dont il était personnellement fort préoccupé, ne touchait absolument pas les chefs des protectionnistes français, qui s'obstinaient à ne pas vouloir l'apercevoir; qu'il espérait que son Gouvernement obtiendrait au moins des Chambres le maintien du droit pour le pouvoir exécutif de conclure des traités de commerce; que les Ministres étaient fort préoccupés des aggravations acceptées et projetées par le Sénat sur le tarif déjà si excessif de la Chambre des Députés, mais qu'il était impossible de résister à ce courant sous peine d'être brisé; une chose



ministérielle ni y changerait rien; à autres ministres  
subiraient le même sort.

J'ai objecté que si le Cabinet avait battu pied  
à pied dans les Commissions, puis dans chacune  
des Chambres, le résultat aurait pu être différent.

M. Carnot a répondu qu'on avait essayé,  
mais absolument en vain, et qu'avant. hier  
encore le Viat avait mis des droits sur les graines  
oléagineuses, malgré les protestations de MM. Develle  
et Jules Roche, passant ainsi une matière pernicieuse  
fort importante. Il n'y a rien à faire, a dit en  
terminant le Président, sinon d'attendre la crise,  
les souffrances, l'apaisement des prix qui  
résultera à l'intérieur du reflux de nos exportations  
sur notre propre marché. Il serait extrêmement  
désirable, puisque les relations commerciales franco-  
suisses sont aussi importantes, qu'à Berne on  
ne perde pas patience trop vite, qu'on n'y fit  
pas d'acte de hostilité directe contre nous et que  
les hommes modérés de votre pays facilitant  
aux hommes modérés de France les moyens  
de franchir un défilé dangereux et difficile.

---



J'ai vous ai rendu compte de cette conversation, ce n'est pas parce qu'elle contient des arguments nouveaux, mais parce qu'elle constate et confirme mes appréciations antérieures sur la situation. Le Président de la République estime comme M. Ribot qu'il n'y a rien à faire qu'à attendre les souffrances devant résulter à l'intérieur du nouveau régime douanier. Pas plus que ses Ministres, M. Carnot n'admire l'œuvre des protectionnistes du Parlement, mais il n'a pas la moindre idée de faire usage du droit que lui accorde l'art 7 § 2 de la loi constitutionnelle du 16 Juillet 1875, d'exiger une nouvelle délibération pour demander une rédaction de l'art 1<sup>er</sup> de la loi à l'effet de maintenir la prérogative constitutionnelle du Président et du Gouvernement de faire des traités. — Nous marchons donc bien et sans hésitation possible comme sans résistance quelconque de la part du Chef de l'Etat, à l'application des nouveaux tarifs français.

Le Délégué suédois est venu rejoindre à Paris son collègue commercial norvégien. Il n'a eu pas l'intention d'avoir des pourparlers avant l'adoption du projet de loi autorisant le Gouvernement français à traiter, on me dit que ce projet rencontrera des résistances.

Agré, les assurances de ma haute considération

Le Ministre de Commerce

Dula